



Déclaration préalable des élu-e-s CFDT

CTM du 1^{er} octobre 2015

Mesdames les ministres,
Monsieur le secrétaire général
Mesdames et messieurs,

A l'instar de nos camarades, la CFDT, a, elle aussi, beaucoup de choses à vous dire.
Toutefois, nous allons essayer d'être concis.

Tout d'abord, nous vous félicitons pour l'arbitrage favorable obtenu sur le quasi-statut des contractuels de l'Environnement qui reste à finaliser et également sur le maintien du régime de prévoyance des agences de l'Eau.

Nous vous remettons, à l'issue de cette intervention liminaire, un dossier avec toutes les préoccupations de nos camarades, notamment, des DREAL, de l'ADEME, de l'IGN, de Météo France, de VNF, des lycées maritimes...

Nous y joindrons malheureusement votre dernière circulaire sur le dialogue social que nous vous rendons, vu que ses instructions ne sont pas suivies et qu'elle est donc inutile.

Quelques exemples pour étayer nos propos :

- la précipitation avec laquelle sont traités le transfert de la sécurité routière, la réforme territoriale sans véritable concertation, la fermeture des CRICR, le plan de relance autoroutier,
- des réunions fixées, reportées, refixées et reportées à nouveau avec des documents soit envoyés la veille au soir, soit carrément remis en séance,
- l'absence totale de concertation sur le dossier SIDSIC,
- l'absence de réponses aux sollicitations de la CFDT des Voies Navigables de France pour une réunion bilatérale portant sur des sujets cruciaux et urgents,
- la remise en cause des moyens syndicaux, avec notamment une nouvelle répartition des locaux en fonction des résultats électoraux, sans véritable concertation préalable,
- les courriers restés sans réponse, même d'attente...

Sur tous ces chantiers, l'administration fait de la présentation, de la représentation mais en aucun cas de la concertation.

Vos administrations démontrent, au fil des jours, leur incapacité à agir autrement que sous la contrainte. Serions-nous toujours sous le règne du président Sarkozy ?

La CFDT fait partie des syndicats qui souhaitent dialoguer, négocier, signer des accords. Devons-nous pour cela bloquer, boycotter, dénigrer pour être entendus et pouvoir discuter des décisions et de leurs conséquences ?

Est-ce ce type de fonctionnement que vous souhaitez ?

Il vous appartient de piloter un dialogue social de qualité, préconisé par le président Hollande lui-même, il vous appartient d'imposer à vos administrations une façon de fonctionner qui respecte tous les intervenants, des gestionnaires aux représentants syndicaux.

Je vous remercie de votre attention et cesse là cette énumération que nous avons souhaitée courte mais qui aurait pu être bien plus longue

Par ses missions, l'ADEME mobilise et accompagne les acteurs de la société - collectivités, entreprises et tous les relais vers les citoyens - dans une transition environnementale. Nous constatons aujourd'hui une réelle prise de conscience, une volonté croissante des acteurs pour passer à l'action, engager des projets. La loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte, les territoires Zéro Déchets Zéro Gaspi, les appels à projets TEPCV et méthanisation ... toutes ces démarches impulsées par l'Etat et mises en œuvre en partie par l'Agence contribuent à cette mise en mouvement de la société. Malheureusement, aujourd'hui, notre capacité d'action trouve ses limites et nous ne sommes plus en mesure de répondre efficacement aux missions qui nous sont confiées. Le pilotage de l'établissement par la tutelle, tant sur nos moyens humains que sur notre budget d'intervention, nécessite des aménagements que nous vous proposons :

Nos propositions:

- Moratoire sur la réduction des effectifs :

Les objectifs de réduction de 85 postes sur la période 2013-2018, soit quasiment 10% de l'effectif de l'établissement, ne sont plus tenables. Cette réduction ne permettra pas à l'ADEME de mettre en œuvre efficacement les initiatives issues de la LTECV (Zéro Déchets Zéro Gaspi, TEPCV...) et se traduira par une mise sous tension du personnel et des risques psychosociologiques accrus. Nous demandons un moratoire sur ce plan de réduction imposé par la tutelle.

- Souplesse dans le pilotage des ressources humaines

Les moyens humains à l'Agence sont doublement pilotés : par un plafond en terme d'effectif global (ETP, en CDI et CDD) fixé par la tutelle, et par un plafond en terme de masse salariale. Ce jeu de double contrainte est redondant et ne nous permet pas de gérer efficacement les moyens que nous pourrions mettre en œuvre. Nous proposons que le pilotage de nos moyens réponde à un seul de ces critères, celui de la masse salariale par exemple. Ceci permettra à l'Agence, par exemple, de gérer les départs en retraite et la nécessaire transmission de savoir-faire et compétences aux nouveaux arrivants dans le cadre de notre accord d'entreprise GPEC séniors.

- Fongibilité des crédits d'intervention

Nous souhaitons une plus grande souplesse dans la gestion des crédits budgétaires au cours de l'année, avec la possibilité de réaffecter des crédits d'une thématique à une autre pour prendre en compte la réalité de la demande sur le terrain.

Nous constatons, par exemple, dans certaines régions, des difficultés à engager la totalité des crédits affectés au fonds chaleur, et dans le même temps, de fortes sollicitations des acteurs pour des projets de mobilité propre ou d'innovation qui vont au-delà de ce qui est budgété en début d'année. A budget d'intervention constant, nous demandons un pilotage budgétaire plus souple pour accompagner au mieux les projets portés par les territoires. Cette souplesse d'orientation du budget pourrait être débattue et actée en Conseil d'Administration de l'Agence.

- Refonte du CA de l'ADEME

Nous proposons une nouvelle gouvernance pour le Conseil d'administration de l'ADEME, qui serait basée sur 6 collèges, à l'image de la concertation élargie initiée par le gouvernement dans le cadre de la Conférence Environnementale. Cette gouvernance serait plus représentative des différentes composantes de la société, chacune concernée par les enjeux environnementaux et donc les orientations stratégiques de l'ADEME. La représentativité des acteurs territoriaux, acteurs essentiels à la transition écologique qui s'ouvre, serait par ailleurs accrue.



IGN

Impact sur le modèle économique loi numérique :

L'IGN compte parmi les rares établissements publics à caractère administratif qui ne peuvent fonctionner avec la seule subvention pour charges de service public. Ses ressources propres (vente de cartes, puis ventes de données et services numériques), qui représentent le tiers de ses produits, sont fortement impactées par les politiques de gratuité de l'information numérique inhérentes à la mouvance « Open data ».

La CFDT-IGN demande à ce que la dotation de l'État (SCSP) compense l'ensemble des pertes de commercialisation des productions de l'établissement induites par les nouvelles politiques numériques mises en œuvre, afin de garantir un modèle économique viable et conforter sa mission de service public.

Fermeture de la base de Creil :

Après 68 ans de partenariat exemplaire avec le Ministère de la Défense pour une exploitation partagée à moindre coût, l'annonce fin 2014 de la fermeture de la piste aérienne de Creil menace grandement les missions aériennes de l'IGN – notamment la couverture périodique en photographies aériennes du territoire national et levés altimétriques en laser aéroporté.

La CFDT-IGN demande à ce que la dotation budgétaire 2016 de l'établissement puisse garantir le maintien de ces activités en son sein, en assurant les frais d'investissement (mise en place des nouvelles infrastructures, déménagement des activités du service, indemnisation des 50 agents impactés) et de fonctionnement efficient inhérents à une solution durable en cours d'analyse.

Recours massifs à l'externalisation :

Les nouveaux chantiers de production d'informations et de services géographiques et forestiers font de plus en plus recours à des ressources extérieures : pour preuve la sous-traitance massive qui a permis la production du Registre Parcellaire Graphique (RPG), socle de la PAC et de la gestion de la biodiversité, qui a été réalisée à plus de 95% par des opérateurs privés, nationaux, européens, nord-africains et du sous-continent indien et dont la réussite de la réalisation n'aurait pas pu être obtenue sans un investissement sans faille des ressources disponibles de l'établissement tout au long du processus.

La CFDT-IGN demande à ce que soit revalorisée – à travers sa masse salariale notamment – la politique de recrutement et de production interne de l'établissement, la seule garantissant une réelle maîtrise et la qualité requise des processus de fabrication et des données.

Dérégulation des recrutements et du modèle salarial :

L'IGN a contribué dès leurs mises en place aux diverses réformes en matière de personnels (en 10 ans de "révision" et "modernisation", perte de 350 ETP - soit plus du cinquième des effectifs de l'institut). La pression sur les ressources humaines et le changement de contraintes en cours d'exercices (d'abord la masse salariale, puis les ETP et maintenant les ETPT) obligent la DRH de l'IGN à recruter cet automne près de 150 agents (près de 10% de son personnel) pour les débaucher avant la fin de l'année (contrats courts de 2 mois) afin qu'ils ne figurent pas sur les tablettes au 31/12/2015 !

La CFDT-IGN demande à ce qu'un terme soit mis à ce gâchis, et qu'à la politique du chiffre soit substituée une politique de moyens nécessaires pour remplir efficacement nos missions de service public ; cela passe par un recrutement pérenne pour une utilisation rationnelle des compétences.

Trois lois importantes ont été promulguées cet été : loi Macron, loi NOTRe, lois sur la Transition Énergétique. Bien que ces lois visent des objectifs différents, des effets rapides en sont attendus en termes d'emploi, de compétitivités, de réduction des inégalités, de satisfaction des grands objectifs de la politique énergétique.

Un grand nombre de dispositions de ces lois affectent directement ou indirectement les champs d'activité des DREAL, des DDT et du ministère en général. Il en est ainsi des dispositions relatives aux transports routiers de marchandises et des personnes, aux infrastructures de transport et d'énergie, d'économie d'énergie, de lutte contre la précarité énergétique, aux nouvelles répartitions des compétences entre Etat, les nouvelles grandes régions, les nouvelles intercommunalités.

Nous nous félicitons des objectifs ambitieux de la loi sur la transition énergétique et la déclinaison de ceux-ci dans un ensemble de dispositions très fournies concernant l'habitat, les transports, la production et la distribution de l'énergie. Nous relevons bien aussi la volonté du ministère de mettre en œuvre rapidement cette loi et l'objectif de sortir de tous les décrets d'application nécessaires à celle-ci d'ici fin 2015.

Alors que la réorganisation des services de l'État en région et département entre dans sa phase finale de définition, nous nous interrogeons sur les modalités organisationnelles et sur l'affectation des moyens nécessaires à l'application de ces lois dont, encore une fois, on espère des effets rapides et importants. Pour nous, il va de soi que ces effets ne pourront se concrétiser que si l'organisation et les moyens qu'appellent ces lois sont prévus et mis en place.

Lors d'une entrevue ce vendredi 18 septembre à la DREAL Rhône-Alpes avec M. Rol-Tanguy, secrétaire du MEDDE, nous n'avons pas obtenu une réponse précise et satisfaisante à cette interrogation, à savoir que les objectifs de réduction d'effectif seraient maintenus et que ces lois seront bien appliquées et qu'il conviendra, comme cela est habituellement fait, de définir des priorités, soit de ne pas ou de moins effectuer certaines missions.

Une telle réponse n'est évidemment pas satisfaisante au regard des attentes tant du public : attentes face au dumping social auquel est confrontée la profession des transporteurs routiers, attente de sécurité et de développement harmonieux du public, attente d'emploi pour les chômeurs, que des personnels du ministère : attente d'une organisation efficace et relativement stable. Des citoyens peuvent se lasser des dispositions législatives annoncées peu ou non appliquées ou appliquées avec retard. Il y a là un enjeu de crédibilité et de démocratie.

L'objectif de cette intervention est donc d'attirer votre attention sur ces éléments et de vous demander une évaluation fine des moyens et de l'organisation à mettre en œuvre pour l'application de ces nouvelles lois. L'objectif était aussi de vous exprimer nos souhaits quant à la prise en compte de cette évaluation dans les futurs schémas d'organisation ministériels et de vos services décentralisés



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

La Défense, le 30 septembre 2015

Monsieur Alain VIDALIES

Secrétaire d'état chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Objet : lycées maritimes

Réf : VT/2015-59

PJ : courrier du 3 juillet 2015

Monsieur le Ministre,

Nous venons de rencontrer votre conseiller « mer », Monsieur LENORMAND, à qui nous avons remis le courrier ci-joint datant du 3 juillet 2015.

Compte-tenu du bilan catastrophique de la déprécarisation dans les lycées maritimes, nous souhaitons une très forte impulsion politique de votre part pour améliorer ce bilan, lors de la prorogation prévisible de la loi Sauvadet.

A titre d'information, les effectifs des contractuels dans les lycées maritimes sont passés de 2012 à 2015 de 266 à 316, soit en pourcentage une augmentation de 6% de précarité.

Nous restons à disposition pour une rencontre que nous souhaitons prochaine.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de recevoir nos respectueuses salutations.

La secrétaire générale de l'UFETAM/CFDT,

Véronique THYS

La CFDT-VNF demande un report du moratoire sur les logements et une garantie écrite du zéro € d'impact pour tous les agents actuellement logés.

L'ancien Conseiller au Secrétaire d'État M. GUZY, a quitté ses fonctions. Les garanties que nous avons obtenues dans le cadre de la réforme des logements sur le zéro € d'impact pour le personnel actuellement logé, n'ont pas été formalisées par le ministère. La direction à ce jour n'a toujours pas déterminé la méthode pour y parvenir.

Or, nous voulons des garanties et connaître les moyens techniques qui seront mis en œuvre pour parvenir à respecter cet engagement. A défaut, et faute d'un retard important de France Domaine dans les estimations qu'elle devait fournir, nous avons demandé, tout comme la direction générale de VNF, un report du moratoire et nous attendons toujours la réponse à cette demande.

Aujourd'hui, 1800 agents voient le 31 décembre arriver avec une grande inquiétude due à une complète absence de réponse à leurs interrogations et sur l'impact financier que cette réforme aura sur leur budget.

A ce stade, nous ne pouvons que prévenir sur le fait que nous ne nous laisserons pas enfermer dans un calendrier calculé qui empêchera la concertation et le recul nécessaire sur un sujet aussi majeur que les logements. Nous vous informons que si très rapidement des réponses ne sont pas apportées, il n'y aura plus place au dialogue social mais au contraire, vous risquez de générer un désordre social dont vous porterez toute la responsabilité.

Plafond d'emploi :

L'EPA VNF est un jeune établissement qui n'a eu ni les moyens, ni le temps, de se construire et se mettre en place. Depuis le début, nous subissons des baisses de budget d'investissement, de fonctionnement et d'effectifs qui ont des effets de bord catastrophiques pour le développement de VNF contrairement à ce qu'on avait su nous décrire pour nous vendre la mise en place de l'EPA. En effet, force est de constater que malgré des effets d'annonce, le plafond d'emplois baisse tellement vite qu'il finira par couler l'établissement.

La CFDT-VNF demande des moyens suffisants pour le développement de VNF, pour permettre à l'établissement de prendre toute son ampleur et permettre la construction d'une vraie communauté de travail.

Une société de projet pour Seine Nord Europe

Pour la CFDT-VNF, il est urgent de définir pour cette société de projet :

- le statut de cet établissement public (EPIC/EPA) ;
- la localisation du siège et de ses annexes : cet élément est essentiel pour le personnel potentiellement transférable ;
- le rôle décisionnaire qu'aura VNF dans le futur directoire de cette société : si VNF récupère la charge de l'exploitation, il faut qu'il puisse s'assurer tout au long de la construction, que les travaux ne conduisent pas à des frais dispendieux pour l'exploitation et la maintenance future ;
- les moyens futurs pour VNF : si, comme il a déjà été évoqué, la société de projet doit emprunter pour finaliser le financement, il ne faut pas que les ressources futures, qui devraient servir à la maintenance et l'exploitation, soient gagées en guise de remboursement au risque de générer pour l'avenir des difficultés pour VNF ;
- l'étude d'impact sur le plafond d'emploi de VNF et sur sa masse salariale : la direction nous confirme que tous les postes actuellement pourvus ou publiés, une quinzaine en cours sur le cycle mobilité, ont vocation à être transférés. Pour autant, ces recrutements se font sur le plafond d'emplois VNF et sur sa masse salariale, même s'ils sont ensuite remboursés par des fonds propres au projet. Combien de postes au final seront transférés ? Ces derniers diminueront ils encore d'avantage les emplois de VNF et par-deçà, sa masse salariale ?

La CFDT-VNF demande un plafond d'emploi spécifique au projet SNE et un accord de méthode pour définir les conditions de transfert des personnels en place.

Le projet stratégique et le contrat d'objectif et de performance qui en découlera :

Le projet stratégique de l'établissement est en cours mais très faiblement concerté avec les organisations syndicales qui n'ont de cesse de demander de la visibilité sur les 23 fiches chantiers qui le composent. De plus, la CFDT souhaite qu'en parallèle soit défini un contrat d'objectif et de performance avec l'État qui cadrera les moyens dont VNF disposera pour la réussite de ses objectifs. L'un ne peut pas aller sans l'autre.

La CFDT-VNF demande un engagement ferme sur les moyens qui seront alloués à l'établissement dans le cadre du projet stratégique et une formalisation dans un COP digne des ambitions de l'État pour son établissement public.



« La CFDT
donne le CAP ! »





**ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER**

METEO FRANCE

Au Conseil d'Administration du 2 octobre, l'Etat nous reprend 3,6 millions d'euros sur 241 de dotations initiales.

Par ailleurs, le Conseiller Social de Mme Royal a reçu les organisations syndicales de Météo-France le 10 septembre dernier ; leur message essentiel était de solliciter une inflexion dans les suppressions d'effectifs (- 3% sur les 3 dernières années, avec 8 non remplacements de partants à la retraite sur 10).

Le ministère a indiqué qu'il donnerait une réponse via la direction de Météo-France pour le CT-EP de l'Etablissement du 30 septembre.

Manifestement, il n'y a eu aucune inflexion : l'avenir bien sombre semble scellé pour Météo-France. Depuis 2012, Météo-France aura eu 2 fois plus de suppressions d'effectifs que sous la mandature précédente.

Quel est le message stratégique / politique envoyé aux agents de cet Etablissement ?